



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Permis d'aménager pour un projet de lotissement de villas individuelles divisé en 45 lots au lieu-dit "Costa di Civa" sur la commune de ZONZA.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom  Tel

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>n°33:</b> Zone d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération	La commune est dotée d'une carte communale dans sa partie littorale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération. Le terrain d'assiette du projet est de 4,5 ha et la surface plancher ne dépassera pas les 5 799 m <sup>2</sup> .
<b>n°6-d):</b> Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Le lotissement sera desservi par une voirie d'une longueur d'environ 1 000 ml.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'obtention d'un permis d'aménager définissant un lotissement pour villas individuelles composé de 45 lots de superficie comprise entre 702 m<sup>2</sup> et 1 370 m<sup>2</sup> sur un terrain d'assiette de 4,5 ha.

Le projet se trouve sur la commune de ZONZA au lieu-dit "Costa di Civa" en bord de la RD168a. Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les parcelles section E, parcelles 238, 239, 242, 243, 240p, 241p.

Le terrain est actuellement non aménagé et présente une végétation dense de type maquis. A noter qu'une bonne partie du terrain a déjà fait l'objet d'une démaquisation.

Le site fera l'objet d'une réorganisation en 45 lots viabilisés desservis par une voie de 1 000 ml.

L'habitat sera moyennement dense.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'obtention du permis d'aménager pour la création d'un lotissement composé de 45 terrains à bâtir.

L'habitat sera moyennement dense. Les superficies des parcelles sont comprises entre 702 et 1 370 m<sup>2</sup>. La surface de plancher de l'ensemble de l'opération est limitée à 5 799 m<sup>2</sup>.

Le caractère arboré du site sera conservé au maximum et la haie bordant la RD168a sera conservée.

L'accès au lotissement se fera à partir de la RD168A. La voie de desserte s'étendra sur 6 227 m<sup>2</sup>. Cette voie de desserte sera revêtue en GNT et bordée en bas côté par une noue végétalisée et une haie de part et d'autre de la voie.

L'ensemble des lots sera viabilisé.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il est difficile aujourd'hui de donner une date précise du démarrage des travaux. Cette dernière étant conditionnée par l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

- 1ère phase: débroussaillage (durée prévisible de 2 semaines)
- 2ème phase: réalisation de la voirie de desserte et amenée de l'ensemble des réseaux (durée prévisible de 4 mois)

L'accès des engins de chantier se fera au Nord du terrain à partir de la future voie d'accès.

Lors du débroussaillage, les espèces plantées et communes seront préférentiellement coupées. Il sera conservé de nombreux arbres sur le terrain comme les pins maritimes, les arbousiers et les chênes verts. La haie en bordure de la RD168a sera conservée afin de créer un écran végétal à partir de la route.

Les travaux ayant lieu à proximité de la rivière Cavu, une attention particulière sera apportée à la gestion du chantier et les préconisations suivantes seront suivies:

- entretien régulier des engins de chantier
- stockage des produits toxiques dans bac étanche
- stockage des matériaux issus de la démolition dans des bennes étanches et couvertes
- pas de stockage à l'air libre de matériaux fins
- stockage de tous déchets de chantier dans des bennes étanches

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le futur, le site accueillera uniquement une population correspondant à 45 familles réparties vraisemblablement en habitations principales et secondaires.

Ce projet de lotissement va générer un trafic routier supplémentaire. Les 45 lots seront desservis par une voirie à double sens de 5 m de large accompagnée d'une noue de collecte des eaux pluviales d'un mètre de large. Une antenne sera à sens unique de 3,5 m de large.

Le lotissement sera raccordé aux réseaux communaux d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable.

La gestion des eaux pluviales ont été définis dans le dossier Loi sur l'Eau et selon le principe suivant:

- collecte des eaux de ruissellement du bassin versant amont par un fossé à redents jusqu'à une pluie centennale
- collecte des eaux de ruissellement du lotissement (lots et voiries) et rétention pour une pluie décennale avec un rejet régulé correspondant au débit biennal du bassin versant avant aménagement
- bassin de rétention équipé d'une vanne d'obturation en sortie afin de confiner une éventuelle pollution accidentelle.

Le règlement du lotissement impose que les clôtures soient ajourées de manière à permettre la libre circulation des espèces, notamment la tortue d'Hermann.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager  
Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau - rubrique 2.1.5.0

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli dans le cadre du dépôt du permis d'aménager.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette foncière	4,5 ha
Surface de plancher maximale	5 799 m <sup>2</sup>
Voirie en GNT	6 227 m <sup>2</sup>
45 lots de terrain à bâtir	de 702 m <sup>2</sup> à 1370 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

lieu-dit Costa di Civa  
commune de ZONZA

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 9 ° 19' 13 " E Lat. 41 ° 42' 19 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'ensemble du site est nu de toutes constructions. Le milieu montre un fort recouvrement par une strate arbustive et arborée composée d'espèces végétales originelles d'une hauteur de plus de 3 mètres, à chêne liège, lentisque, arbousier et myrte pour l'essentiel. Les espèces végétales originelles présentes sont caractéristiques du maquis. Celui-ci est constitué d'arbres et d'arbustes sur un sol très souvent mis à nu car le terrain a déjà été démaquisé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La partie littorale est dotée d'une carte communale approuvée le 07 janvier 2004.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- à 1,8 km du projet: ZNIEFF de type II - 94000 4150 - Forêts de Barocaggio, Marghese et Monza; - à 4km du projet: ZNIEFF de type I - 94000 4227 - Forêt de l'Ospélade; - à 4 km du projet: ZNIEFF de type II - 94000 4101 - Suberaie de Porto Vecchio; - à 5 km du projet: ZNIEFF de type I - 94003 1080 - Mare temporaire de Piola et Antoniccio - à 5 km du projet: ZNIEFF de type I - 94000 4094 - Golfe de Pinarello
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Monza
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Monza
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRn pour l'aléa inondation du fleuve CAVU. Ce PPRn a été approuvé le 15 mai 2001. Notre site d'étude n'est pas inclus dans ce périmètre.  Pas de PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- à 5 km du projet: Natura 2000 (pSic, SIC, ZSC) – FR9400606 – Pinarellu, Dunes, Etangs de Padulatu, Padulu tortu. - à 7 km du projet: NATURA 2000 (pSic, SIC, ZSC) – FR9400583 – Ospédale. - à 8 km du projet: NATURA 2000 (pSic, SIC, ZSC) – FR9402010 – Baie de Stagnolu, Golfu di sagnu, golfe de Porto Vechhio. - à 7,5 km du projet: NATURA 2000 (pSic, SIC, ZSC) – FR9400607 – Etang d'Arasu et îlots Cornuta et San Ciprianu.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais du site seront préférentiellement réutilisés. Une étude géotechnique permettra de valider la possibilité de réutiliser ces matériaux en structure de chaussée.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La flore observée sur le terrain est commune de celle observée sur le territoire Corse.  Toutes les espèces susceptibles d'être rencontrées sur le terrain ne font pas l'objet de mesures de protection spéciales au niveau régional, dans les types d'habitats présents sur le site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie aménagée porte sur 4,5 ha
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact temporaire pendant les travaux (bruit diurne et en semaine)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, l'émission sonore sera limitée car le site aura une vocation résidentielle avec un habitat peu dense.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra temporairement créer des vibrations pendant les travaux (compactage de la GNT de la voirie).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La voirie de desserte sera équipé de candélabres.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le rejet des polluants dans l'air lié au projet sera limité en phase travaux et quasi inexistant en phase d'exploitation car la pollution sera limitée au pot des gaz d'échappement des véhicules des particuliers.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>La gestion des eaux pluviales est définie dans le dossier Loi sur l'Eau.</p> <p>Les eaux de ruissellement provenant du bassin versant amont seront collectées par un fossé à redents jusqu'à une pluie centennale.</p> <p>Les eaux de ruissellement du lotissement (lots et voirie) seront collectées et retenues jusqu'à une pluie décennale. Le débit de fuite sera régulé à 160 l/s ce qui correspond au débit biennal avant tout aménagement.</p> <p>Le bassin sera équipé d'une vanne en sortie pour confiner une pollution accidentelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les travaux ayant lieu à proximité d'un cours d'eau, une attention particulière sera apportée à la gestion du chantier et les préconisations suivantes seront suivies:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien régulier des engins de chantier</li> <li>- stockage des produits toxiques dans bac étanche</li> <li>- stockage des matériaux issus de la démolition dans des bennes étanches et couvertes</li> <li>- pas de stockage à l'air libre de matériaux fins</li> <li>- stockage de tous déchets de chantier dans des bennes étanches</li> </ul> <p>Durant l'exploitation, le lotissement sera intégré au réseau de collecte des ordures de la ville.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le lotissement sera visible depuis la route et un effort particulier devra être apporté en matière d'intégration paysagère. Ainsi de grands arbres seront conservés ainsi que la haie arbustive en bord de route.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet correspond à la création d'un lotissement composé de 45 lots sur un terrain actuellement naturel, non aménagé.

L'objectif est de créer une zone résidentielle de qualité avec un habitat moyennement dense dans un environnement calme.

L'organisation du site en 45 lots va nécessiter le débroussaillage et l'abattage de végétaux. Afin de préserver la qualité visuelle du site notamment depuis la RD168a, la haie en bord de route sera conservée.

La flore et la faune rencontrées sur site ou susceptibles d'être rencontrées sont des espèces courantes de Corse ne faisant pas l'objet de protection particulière. Un effort particulier sera réalisé pour conserver au maximum les arbres de qualité du site.

Pendant la phase d'exploitation, les eaux de ruissellement de la voirie seront collectées, retenues et rejetées à débit régulé acceptable pour le milieu récepteur (Rivière Cavo).

La réalisation du projet s'inscrit donc dans une démarche équilibrée d'aménagement territorial.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: inventaire écologique

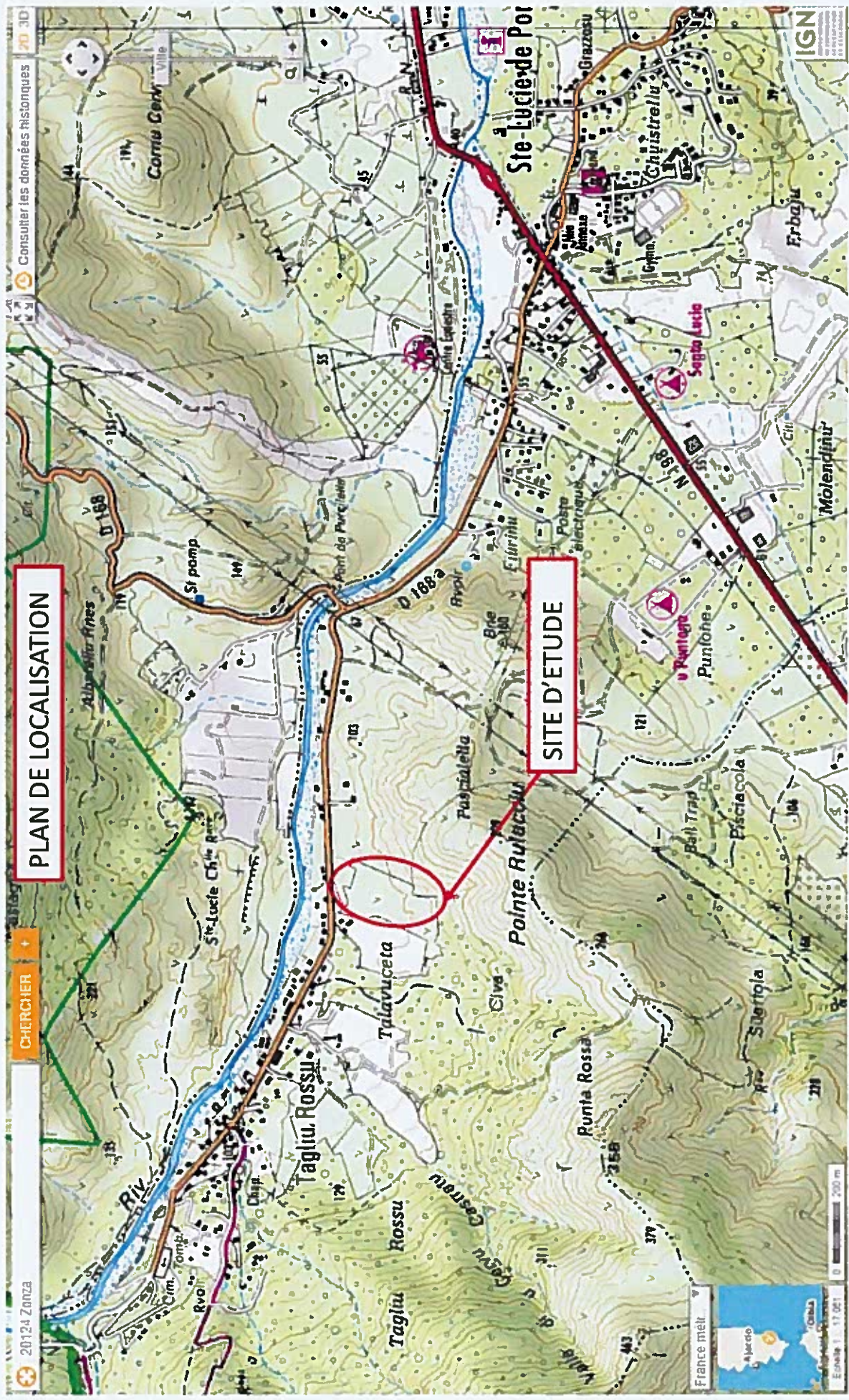
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Leccw le, 08 08 11 6

Signature

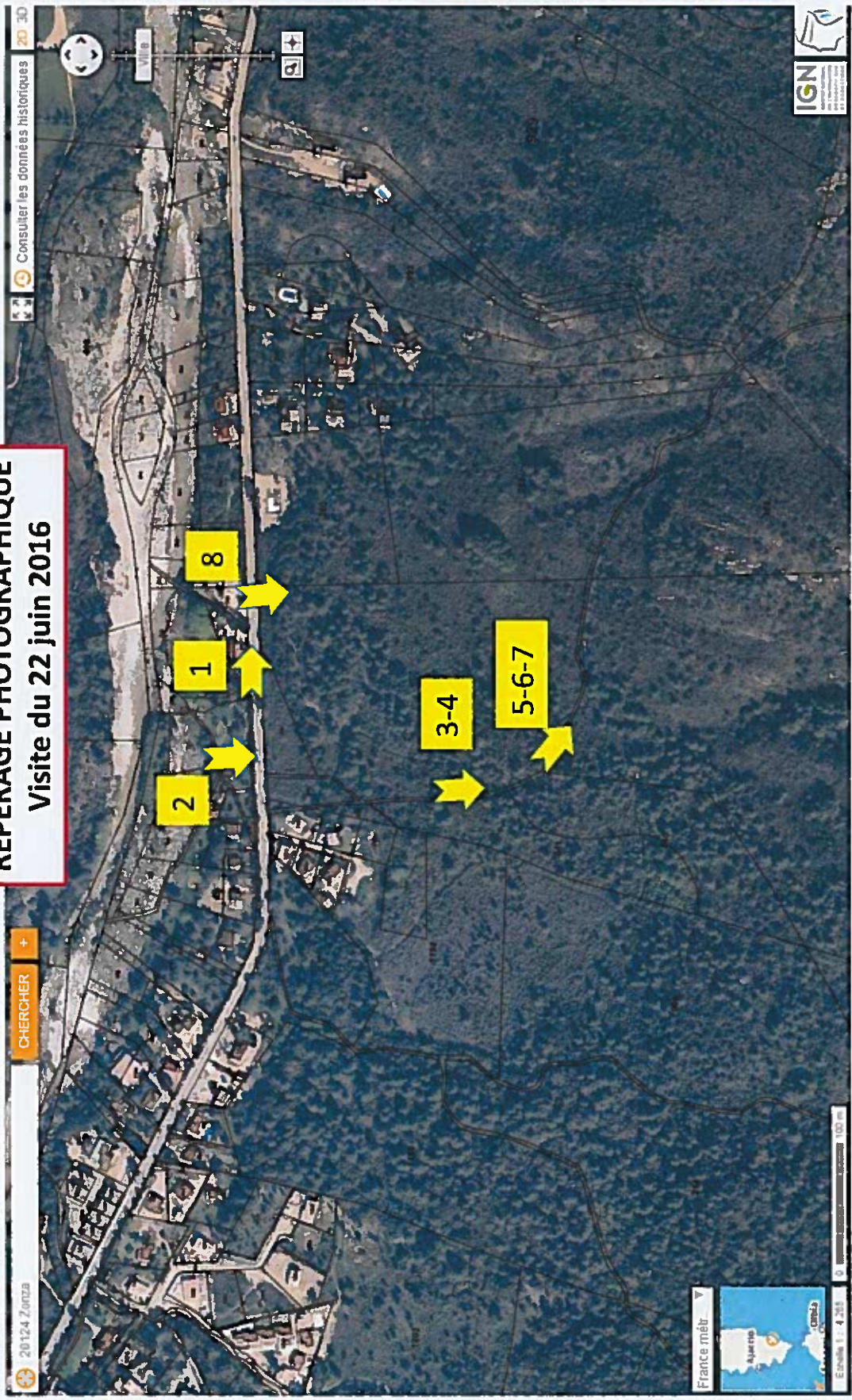




PLAN DE LOCALISATION

SITE D'ETUDE

**REPÉRAGE PHOTOGRAPHIQUE**  
**Visite du 22 juin 2016**



Plan de localisation des photographies

**REPÉRAGE PHOTOGRAPHIQUE**  
**Visite du 22 juin 2016**



Photographies 1 et 2: Vue depuis la RD168a avec la haie en bordure de route

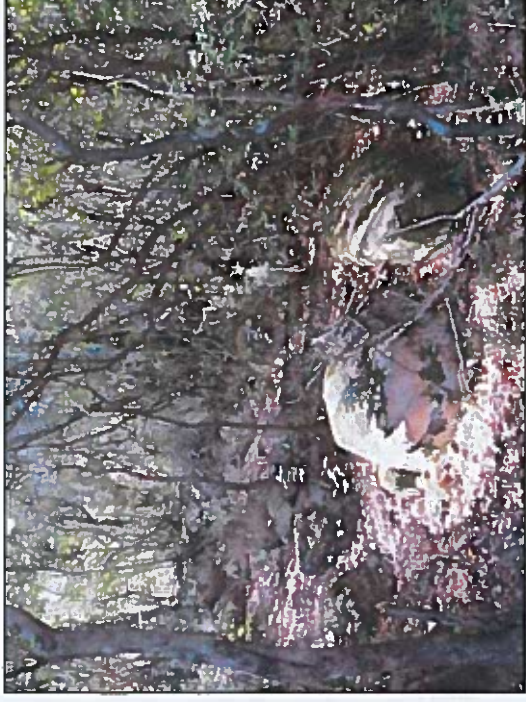


Photographies 3, 4, 5,6: Végétation observée (pin maritime, bruyère à balais, arbousier et massif de myrte, chêne liège)

**REPÉRAGE PHOTOGRAPHIQUE**  
**Visite du 22 juin 2016**



Photographies 7: sol démaquisé



Photographies 8: Colluvions et galets du fleuve en bas de terrain

**SAS CIVA**  
Mora Dell' Onda  
20137 LECCI

## **PROJET DE LOTISSEMENT**

**HAMEAU COSTA DI CIVA**  
**Commune de Zona**

**INVENTAIRE FAUNE - FLORE**

*26 juin 2016*



**M. Zyad ALAMY**

**Hydrogéologue consultant**

**Groupe ITG Consultants**  
**Route de l'aéroport**  
**Résidence Mariana – Bât. A**  
**20290 LUCCIANA**  
**Tel. : 04 94 33 27 66**  
**Port. : 06 20 833 834**  
**Email : [zyad.alamy@free.fr](mailto:zyad.alamy@free.fr)**

# SOMMAIRE

1. OBJET DU DOSSIER .....	3
2. ÉTAT INITIAL .....	3
2.1. LOCALISATION.....	3
2.2. CONTEXTE PHYSIQUE.....	8
2.2.1. Contexte géologique.....	8
2.2.2. Contexte hydrogéologique .....	9
2.2.3. Contexte hydrologique.....	9
2.2.4. Contexte paysager .....	11
2.2.5. Inventaire faune - flore.....	12
3. CONCLUSION ET MESURES COMPENSATOIRES.....	19



## **1. OBJET DU DOSSIER**

La SAS CIVA effectue un inventaire de la faune et de la flore d'un site sur lequel un lotissement sera édifié.

L'étude a été réalisée le 22 juin 2016.

Cette étude a été réalisée en collaboration avec Mme Marie Thérèse HUROT.

## **2. ÉTAT INITIAL**

### **2.1. LOCALISATION**

Le terrain concerné par le projet se situe sur la commune de Zonza (Corse du Sud), à près de 2 km du centre du hameau de Ste Lucie de Porto Vecchio.

Le terrain descend progressivement vers la RD 168a puis vers la rivière Cavu.

Cet ensemble fera l'objet d'un aménagement et d'une réorganisation en 43 lots.



Fig. 1 – Localisation du projet en Corse

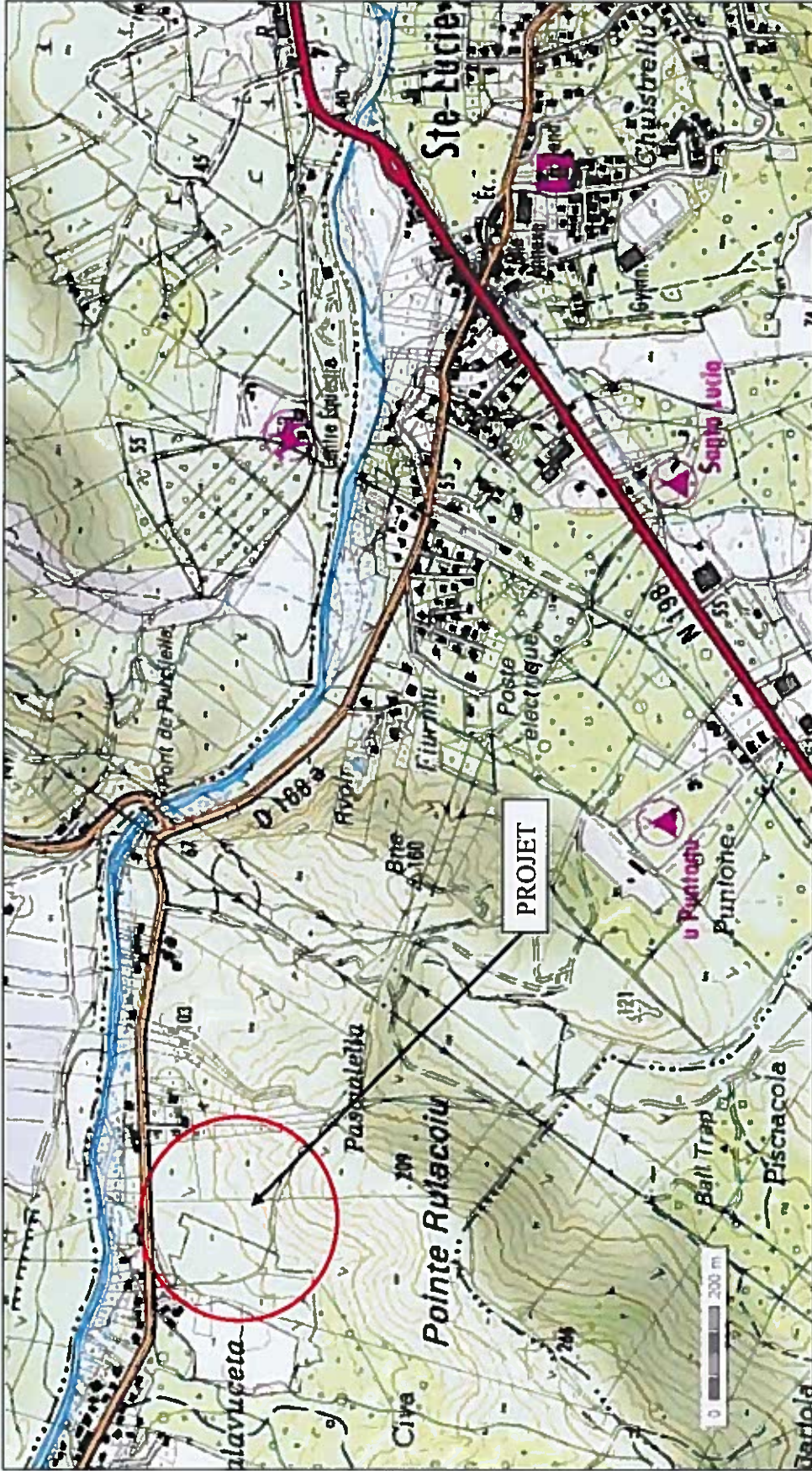


Fig. 2 – Situation du projet sur la commune de Zonza



Fig. 3 – Découpage cadastral

Département de la Corse du Sud  
Commune de ZONZA

Dossier : Terrain Section E 238-239-240-241-242-243-248-249-250  
Lieu-dit Costa di Civa 20144 Saint Lucie de Porto Vecchio

Echelle : 1/1000  
Date : MAI 2016

PA4

PLAN DE COMPOSITION  
HAMEAU COSTA DI CIVA  
ALTIMETRIE

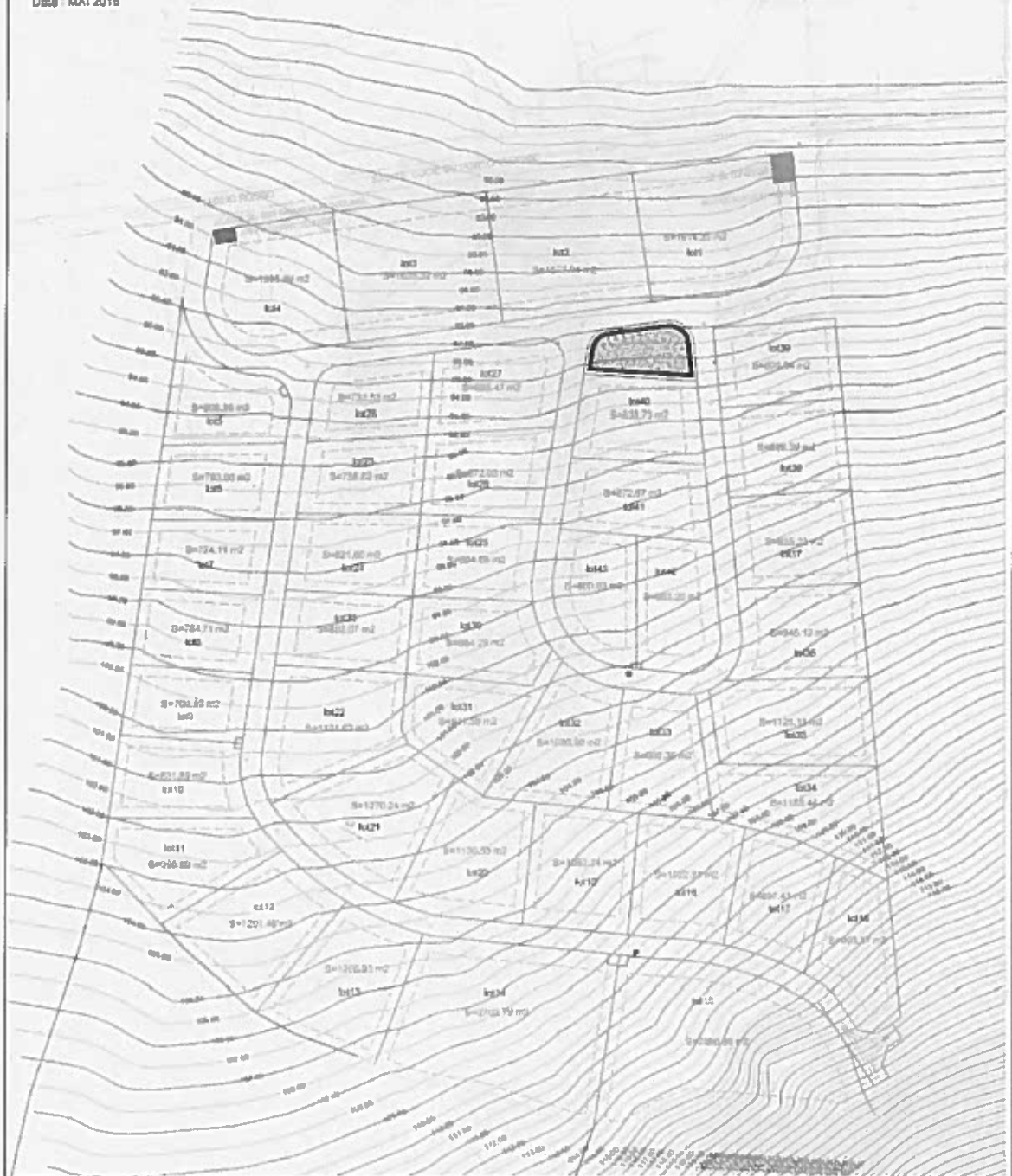


Fig. 4 – Découpage des 43 lots

## 2.2. CONTEXTE PHYSIQUE

### 2.2.1. Contexte géologique

Du point de vue géologique, le secteur concerné est situé sur des formations de syénogranite ( $\sigma\text{-}\gamma^2$ ) et de monzogranite porphyroïdes ( $p^2\gamma_0^{3-4}$ ) surmontées d'une épaisseur variable d'arène granitique sableuse.

Le bord de la route départementale est occupé par des colluvions peu anciennes (Cy).

La perméabilité a été mesurée dans ces formations meubles. Elle est de l'ordre de 80 mm/h.

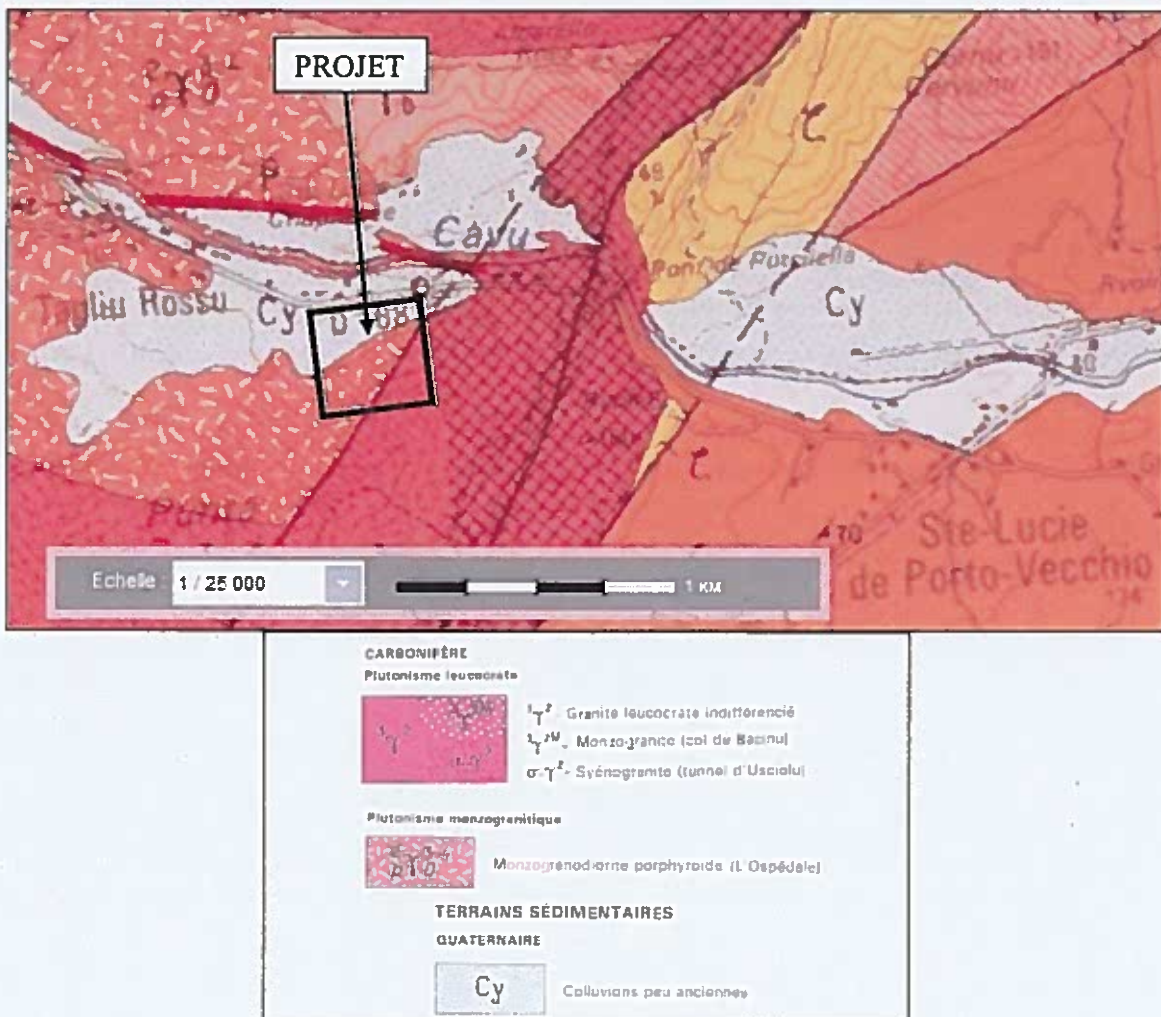


Fig. 5 – Contexte géologique



Fig. 6 – Colluvions et galets du fleuve en partie basse du terrain

### **2.2.2. Contexte hydrogéologique**

Globalement, du point de vue hydrogéologique, le site est occupé par des circulations d'eau souterraine liée aux fractures qui fragmentent le massif granitique.

Aucun forage d'eau ou captage de source n'est déclaré dans le périmètre de l'étude.

Les seuls ouvrages déclarés sont situés dans les alluvions de la rivière Cavu.

### **2.2.3. Contexte hydrologique**

Le site ne présente pas d'écoulement pérenne. Tout au plus, en limite Ouest du terrain, se dessine une petite dépression qui est le drainage vers la plage des eaux de surface en cas de fortes pluies.

La route départementale est bordée par un fossé pluvial qui draine à la fois la route et les terrains qui le surplombent. Ce fossé est canalisé sous la route par un ponceau rectangulaire de 1,60 x 0,60 m de dimensions.

Le ravin qui rejoint la rivière Cavu est de forme triangulaire de de 1,50 m de profondeur.



Fig. 7 – Collecte des eaux pluviales



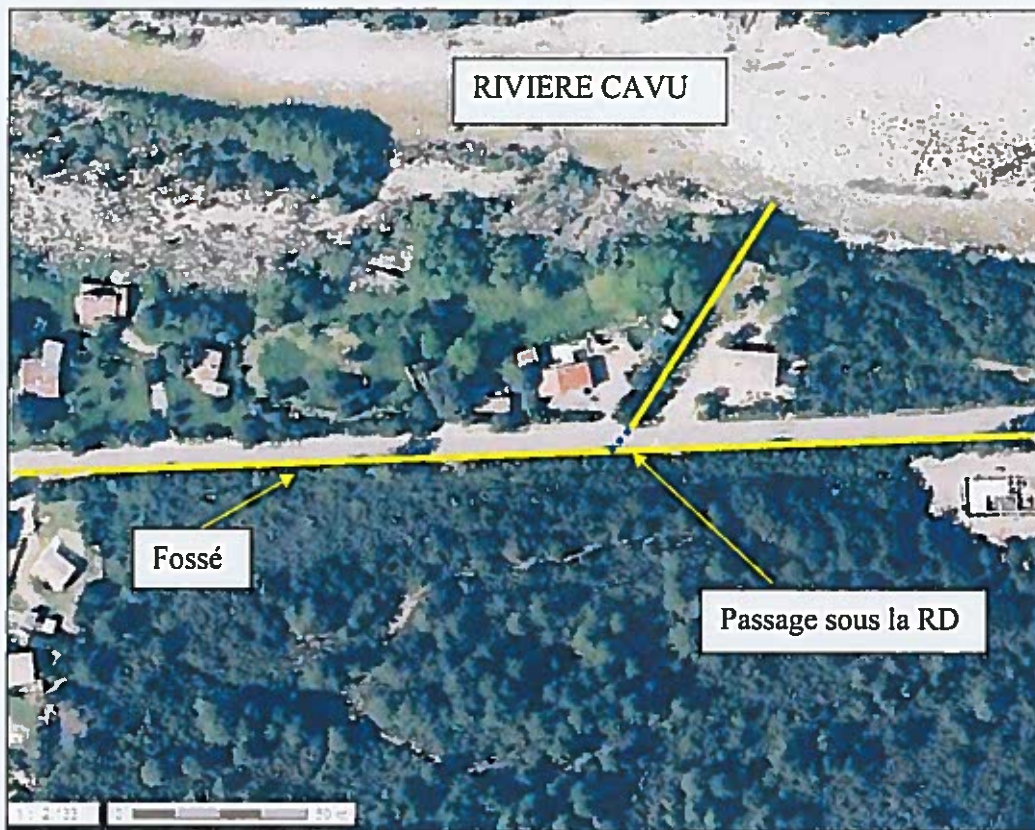


Fig. 8 – Réseau pluvial routier

## 2.2.4. Contexte paysager

### 2.2.4.1. Caractéristiques écologiques du site

Le milieu montre un fort recouvrement par une strate arbustive et arborée composée d'espèces végétales originelles d'une hauteur de plus de trois mètres, à chêne liège, myrte, lentisque et arbousier pour l'essentiel.

Les espèces végétales originelles présentes sont caractéristiques du maquis. Celui-ci est constitué d'arbres et d'arbustes (chêne-liège, lentisque, filaire, arbousier, myrte, oléastre) sur un sol très souvent mis à nu car le terrain a déjà été démaquisé.

Des végétaux facilement repérables tels que la Bruyère arborescente (*Erica arborea*), l'arbousier (*Arbutus unedo*), le pin maritime (*Pinus pinaster*) le chêne-liège (*Quercus suber*) ont été observés dans la zone.

L'aulne glutineux avec la fougère aigle envahissent la ripisylve de la rivière Cavu qui borde le terrain soumis à l'étude.

Sur le terrain, de grands arbres seront préservés.

De façon générale, le site présente un couvert floristique banal.

#### *2.2.4.2. Usage du sol*

Le site concerné est actuellement en friche.

Au bord de la route, le site témoigne d'un usage agricole tourné vers l'élevage.

#### *2.2.4.3. Contexte visuel*

Du fait de son emplacement, au Sud de la RD et à flanc de la colline Pascialella, le lotissement sera échelonné de 80 à 150 m. Plus haut, la Pointe Rulacciu marque la topographie à 209 m.

Le lotissement sera visible depuis la route et un effort particulier devra être apporté en matière d'intégration paysagère. Ainsi de grands arbres seront conservés ainsi que la haie arbustive en bord de route.



Fig. 9 – Site arboré et haie en bordure de route

### **2.2.5. Inventaire faune - flore**

#### *2.2.5.1. La flore*

Une liste floristique (relevé 22 juin 2016) est présentée ci-après. Compte tenu de la saison, il n'a pas été possible de déterminer toutes les plantes présentes.

<b>ANACARDIACEAE</b> <i>Pistacia lentiscus</i>	Pistachier lentisque
<b>APIACEAE</b> <i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage.
<b>ARALIACEAE</b> <i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant
<b>ASPARAGACEAE</b> <i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage
<b>ASTERACEA (COMPOSITAE)</b> <i>Inula viscosa</i> <i>Urospermum dalechampii</i>	nule visqueuse
<b>BETULACEAE</b> <i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
<b>CAPRIFOLIACEAE</b> <i>Lonicera implexa</i>	Chèvrefeuille des Baléares
<b>CISTACEAE</b> <i>Halimium halimifolium</i> <i>Cistus monspeliensis</i> <i>Cistus salviifolius</i> <i>Cistus creticus</i>	Ciste jaune Ciste de Montpellier Ciste à feuille de sauge Ciste de Crête
<b>DENNSTAEDDTIACEAE</b> <i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
<b>ERICACEAE</b> <i>Arbutus unedo</i> <i>Erica arborea</i>	Arbousier Bruyère arborée
<b>FABACEAE (LEGUMINOSAE)</b> <i>Calycotome villosa</i> <i>Cytisus villosus</i>	Calycotome velu Cytise à 3 feuilles
<b>LILIACEAE</b> <i>Smilax aspera</i> <i>Asparagus acutifolius</i>	Salsepareille Asperge sauvage
<b>MYRTACEAE</b> <i>Myrtus communis</i>	Myrte commun

#### OLEACEAE

*Phillyrea angustifolia*

Filaire à feuilles étroites

*Phillyrea latifolia*

Filaire à feuilles larges

*Olea europaea var sylvestris*

Oléastre

#### PINACEAE

*Pinus pinaster*

Pin maritime

#### POACEAE

*Avena fatua*

Folle avoine

*Briza maxima*

Grande brize

#### RUBIACEAE

*Rubia peregrina*

Garance voyageuse

#### ROSACEAE

*Crataegus monogyna*

Aubépine

*Rubus sp.*

Ronce

#### THYMELEACEES

*Daphne gnidium*

Daphné garou

#### 2.2.5.2. La faune

Compte tenu de la bibliographie et des caractéristiques du milieu, nous pouvons estimer la présence probable sur le site de certains reptiles et de petits mammifères.

D'après l'Atlas de répartition des **reptiles et batraciens** de Corse, les reptiles pouvant être présents sont :

Podarcis tiliguerta, le lézard Tiliguerta : ubiquiste en Corse,

Podarcis sicula, le lézard sicilien bien représenté sur la façade littorale corse,

Coluber viridiflavus, la couleuvre verte et jaune : bien représentée autour des habitations, des friches de culture et des zones pâturées,

Natrix natrix corsa, la couleuvre à collier de Corse : moins probable.

(Tous sont protégés par l'Arrêté du 22 juillet 1993, fixant la liste des reptiles et batraciens protégés sur l'ensemble du territoire).

La tortue d'Hermann n'a pas été observée sur la zone même si des études signalent sa présence entre 0 et 200 mètres d'altitude à l'exception de Corte et de la moyenne vallée de Tavignano.

Son absence n'est pas étonnante car, en effet, la tortue d'Hermann est rare sinon absente sur des sols nus, en raison sans doute du peu d'abri et de nourriture offerts par ce type de milieu. Elle fréquente les secteurs collinéens peuplés par de vieux bois de

chêne-liège, des champs de fruitiers, des maquis hauts peu denses, des maquis bas clairsemés et des endroits où la strate herbacée est importante. Or nous ne rencontrons pas de biotope favorable à la tortue d'Hermann sur ce terrain démaquisé avec un sol nu. Il se peut qu'elle le traverse mais pour rejoindre un habitat plus favorable.

**Les mammifères** pouvant être rencontrés sur ce site sont :

*Erinaceus europaeus*, le hérisson : ubiquiste entre 0 et 500 m,

*Mustella nivalis*, la belette : ubiquiste entre 0 et 1500 m,

(ces 2 espèces sont protégées par l'Arrêté du 17 avril 1981, fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire),

*Rattus rattus*, le rat noir : Mammifère le plus abondant de Corse, ubiquiste entre 0 et 1000 m,

*Mus musculus*, la souris domestique : abondante et ubiquiste entre 0 et 1100 m,

*Oryctolagus cuniculus*, le lapin de garenne.

### **L'avifaune**

Il est important de préciser que pour la protection des populations d'oiseaux, abattre les arbres et/ou tailler les haies doit être fait en automne et en hiver c'est-à-dire hors période de nidification. En effet, l'occupation des nids s'étale du début du printemps à la fin de l'été c'est-à-dire d'avril à septembre.

Ceci est d'autant plus dommageable que les populations d'oiseaux sont globalement en déclin.

N'oublions pas que les oiseaux, même s'ils picorent parfois les fruits, sont les amis très précieux, car ils mangent les graines des mauvaises herbes, insectes, vers, larves, chenilles, limaces, campagnols.

Ces espèces ne font pas l'objet de mesures de protection spéciales au niveau régional, dans les types d'habitats présents sur le site.



Pin maritime



Bruyère à balais et pin

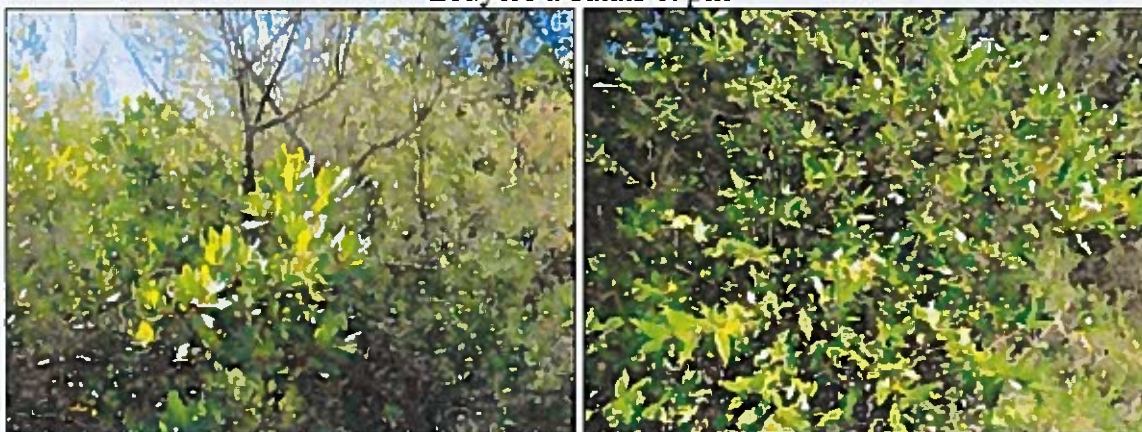


Fig. 10 - Arbousier et massif de Myrte

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Remarques
Turdidés	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		migrateur
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		Nicheur probable sur le site
Fringillidés	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	*	Nicheur probable sur le site
Columbridés	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	Nicheur probable sur le site
Paridés	Mésange noire	<i>Parus ater</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	*	Migrateur
	Moineau espagnol	<i>Passer hispaniolensis italiae</i>	*	Nicheur probable sur le site
Sturnidés	Etourneau unicolor	<i>Sturnus unicolor</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	Nicheur probable sur le site
Corvidés	Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	*	Nicheur probable sur le site
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	Nicheur probable sur le site

### 3. CONCLUSION ET MESURES COMPENSATOIRES

Le terrain ayant été préalablement démaquisé, du point de vue de l'inventaire faune/flore, rien ne s'oppose au projet de lotissement pour maisons individuelles prévues initialement.

Pour la viabilisation de ce terrain, l'abattage d'arbres semble incontournable. Il est conseillé de conserver le maximum d'arbres autant que faire se peut.

Une attention toute particulière devra être portée à la tortue d'Hermann.

Si des individus sont rencontrés nous conseillons de les déplacer dans le maquis environnant.



Fig. 12 - Terrain démaquisé avec repousses clairsemée de chêne-liège, bruyère et arbousier.





Pin maritime



Bruyère arborescente et pin



Fig. 13 - Arbousier et massif de Myrte

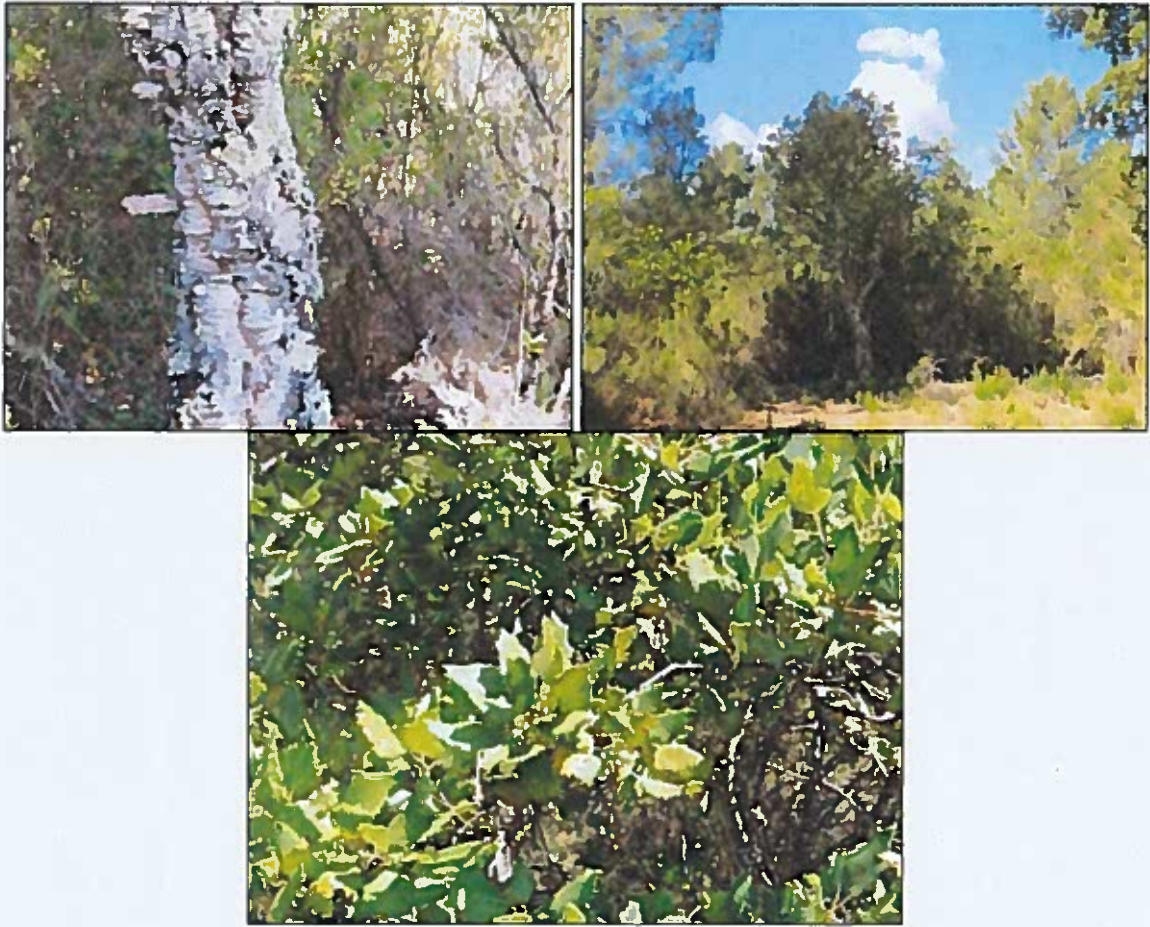


Fig. 14 - Chêne-liège



**M. Zyad ALAMY**

**Hydrogéologue consultant**

**Groupe ITG Consultants  
Route de l'aéroport  
Résidence Mariana – Bât. A  
20290 LUCCIANA  
Tel. : 04 94 33 27 66  
Port. : 06 20 833 834  
Email : [zyad.alamy@free.fr](mailto:zyad.alamy@free.fr)**

Département de la Corse du Sud

Commune de ZONZA

Dossier : Terrain Section E 238-239-240-241-242-243-248-249-250

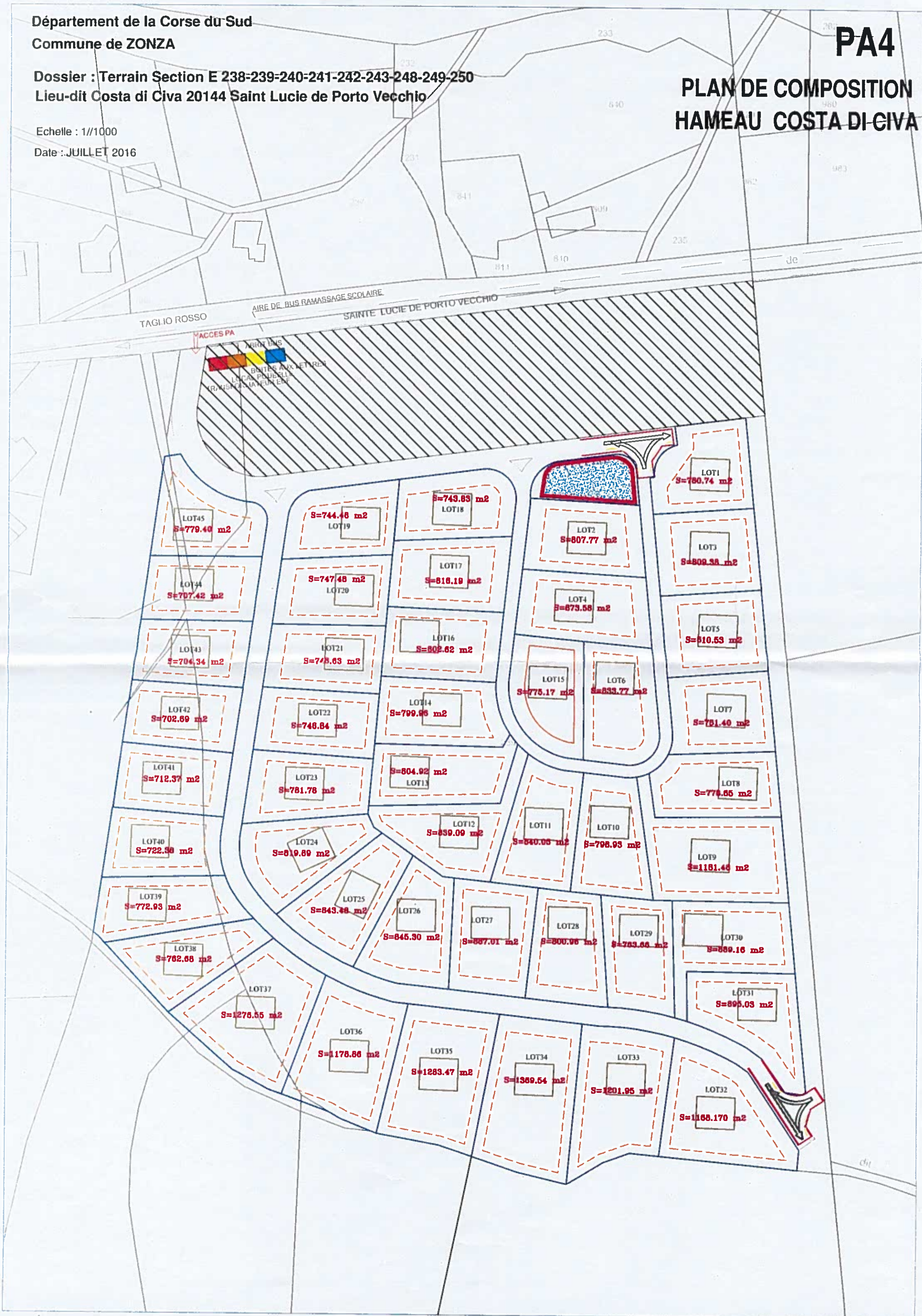
Lieu-dit Costa di Civa 20144 Saint Lucie de Porto Vecchio

Echelle : 1/1000

Date : JUILLET 2016

PA4

# PLAN DE COMPOSITION HAMEAU COSTA DI CIVA



20124 Zonza

CHERCHER +

PLAN DES ABORDS DU PROJET

Consulter les données historiques

2D 3D

Rivière U Cavu

RD168a

Zone agricole

Quartier résidentiel

Projet de lotissement

Quartier résidentiel

Zone de maquis

France métr...



Echelle 1 : 8 521

